



THIVERVAL-GRIGNON

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Vendredi 27 Juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 27 Juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents : Messieurs Rémi LUCET, Didier BRILLANT, Daniel BOSSE, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, Dominique TRUFFAULT, et Mesdames Catherine LANEN, Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Sandrine JOURNE,

Madame Laurence VAUVERT donne procuration à Madame Nadine GOHARD,  
Madame Hélène CÔME donne procuration à Monsieur Laurent MENLEYSER,  
Monsieur Jason REGNIER donne pouvoir à Rémi LUCET,  
Madame Liliane BAYANO est absente excusée,

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Avant l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 Mai, Monsieur le Maire précise que le nom de Madame Laurence VAUVERT n'avait pas été inscrit au nombre des présents, alors qu'elle était bien présente avec une procuration de Madame Hélène COME.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 Mai 2014 est adopté à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire explique que nombre de dossiers sont arrivés en Mairie durant les trois jours qui ont précédé ce Conseil Municipal, et qu'il convient de rajouter à l'ordre du jour six points :

- Dons et Libéralités,
- Cartes Imagine R,
- Prescriptions du P L U

- Prescription de la Révision allégée du P L U,
- Randonnées Yvelines,
- Modification des membres de la CSS (ex CLIS)

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de porter à l'ordre du jour ces six points supplémentaires.

### **1. Délibération pour minorer l'indemnité du Maire**

Compte tenu de la circulaire interministérielle DSS/5B/DGLC/2013/1 93, qui assujettit dorénavant les indemnités des Maires des villes dont la population effective est supérieure à 1000 habitants à diverses cotisations qui représentent un coût réel pour la collectivité, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réduire son indemnité afin de ne pas arriver au plancher d'assujettissement. Il préconise 41% de l'indice 1015 au lieu de 43%, qui permettent de ne plus tomber sous le coup de cette circulaire et d'éviter un coût supplémentaire à la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote un taux d'indice de 41% de l'indice 1015 pour l'indemnité du Maire.

#### POINT SUPPLEMENTAIRE

### **2. Délibération concernant les « dons et libéralités »**

Afin de pouvoir encaisser vingt- trois chèques de la fête du village pour un montant de 773.50 €, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à accepter ces chèques en « dons et libéralités »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accepter ces chèques en « dons et libéralités »

#### POINT SUPPLEMENTAIRE

### **3. Délibération pour autoriser le Maire à prendre en charge les cartes « IMAGINE R »**

La prise en charge par la commune des cartes « IMAGINE R » deux zones pour les collégiens et lycéens doit être délibérée par le Nouveau Conseil Municipal. Cette prise en charge, rappelle Monsieur le Maire, est un vrai plus pour nos résidents car elle évite aux familles de prendre la carte « OPTILE » (transport scolaire) et elle permet de surcroît aux jeunes d'utiliser non seulement cette ligne scolaire mais également toutes les lignes régulières de bus, en incluant les week-end.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la prise en charge par la Commune des cartes « IMAGINE R » de deux zones pour nos collégiens et lycéens.

#### POINT SUPPLEMENTAIRE

### **4. Délibération concernant les prescription au P L U**

Dans le cadre du projet du Parc de Folleville, il convient d'effectuer deux prescriptions au PLU :

Une « modification » pour la première tranche en zone UE

Une « révision allégée » pour la seconde tranche en zone A.

Monsieur le Maire explique que les deux prescriptions seront menées de front en une seule enquête publique et qu'il convient de l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à ces modifications.

Ce dossier doit faire l'objet de deux délibérations spécifiques : « Modification et Révision allégée »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires aux deux délibérations et lui donne pouvoir pour consulter tous les organismes concernés et se faire aider par un bureau d'études spécialisé.

#### POINT SUPPLEMENTAIRE

### **5. Délibération concernant l'autorisation de baliser le GR1, FF Randonnée Yvelines**

Le comité départemental « FF Randonnée » demande à la ville l'autorisation de baliser le GR1 qui a été détourné par le projet du Golf. La demande porte également sur la pérennité du nouvel itinéraire sur le plan juridique et l'inscription au PDIPR.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le balisage et s'engage sur la pérennité du nouveau tracé et l'inscription dudit tracé au PDIPR.

#### POINT SUPPLEMENTAIRE

### **6. Délibération concernant la modification des représentants et titulaires de la C S S**

Lors des délibérations des représentants du Conseil Municipal aux différents organismes Rémi LUCET et Catherine LANEN étaient nommés « titulaires » à la CSS (ex CLIS). Il s'avère qu'il faut un titulaire et un suppléant. Monsieur le Maire propose Madame Catherine LANEN titulaire et Monsieur Rémi LUCET suppléant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

#### **Tour de table :**

Catherine LANEN, explique que la C S S est très bien perçue par tous les organismes représentés. Sandrine JOURNE explique que des cas de gales au sein des écoles existent,

Sandrine JOURNE demande ce qu'il en est du cas de gale qui avait été recensé à l'école élémentaire. Elle s'étonne que Monsieur le Maire n'en ait pas été informé par le Directeur de l'école.

Le Maire lui répond que le cas a été abordé lors du Conseil d'école et qu'il s'avère que ce n'était pas de la gale. Il admet qu'il aurait dû en être alerté dès qu'il y avait eu suspicion de ce cas. Il n'a pas apprécié de l'être par les parents d'élèves.

Dominique TRUFFAULT et Laurent MEULENYSER font observer un état dégradé des terrains de jeux, sur Thiverval et Grignon.

Monsieur Dominique TRUFFAULT rédigera pour le Maire un document sur ce qui ne convient plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.